

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

N° 32/2016-2021

RC82 – Pont Bleu – Crédit de construction (VD Ecublens)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs le Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal 32/2016-2021
s'est réunie le mardi 15 mai 2018 à la salle Sorge du bâtiment
administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Christine Vaudenay	PS
	Carmen Garofano	ROLC (Président rapporteur)
Messieurs	Ernest Rüegger	ROLC
	Wembo Jah Olela	PS
	Daniel Tapis	CDC
	José Scheidegger	CDC
	Philippe Jaunin	CDC

Nous remercions Mme Jatton Nathalie Municipale ainsi que M. Tolédano
pour leur présence, leurs explications ainsi que les réponses aux
questions des intervenants.

Préambule

Dans le cadre de la requalification de la RC82 (avenue du Tir Fédéral), ce
préavis traite de la demande de crédit de construction d'un montant de
CHF 220'000.- pour la participation de Crissier concernant le revêtement
de surface et l'installation de l'éclairage des trottoirs côtés Crissier, lors du
remplacement du Pont Bleu.

L'étude préliminaire a montré que l'ouvrage nécessite un assainissement
important car la structure a subi de gros dommages en raison des
écoulements d'eau et des sels anti-verglas.

D'autre part, afin d'assurer la continuité du réseau de mobilité douce tout
au long de l'avenue du Tir Fédéral, un élargissement du pont (côté

Genève) permettra de rajouter une piste mixte piétons/vélos (double sens) en dehors des 2 voies de circulation des véhicules qui elles, restent inchangées.

Des parois antibruit qui seront légèrement inclinées vers l'extérieur, donneront un aspect plus large à l'édifice. Elles seront installées des 2 côtés et protégeront ainsi les piétons et les vélos. Pour ce qui est de l'éclairage, des doubles luminaires (LED) seront installés sur les murets. Le Pont Bleu est un ouvrage de la RC82, toutes les charges d'entretien liées à la chaussée seront prises en charge par le Canton. Crissier aura quant à elle à sa charge l'entretien des trottoirs ainsi que l'éclairage public. Cette réfection du pont est une chance pour la Commune sachant que la plus grosse partie des frais sera prise en charge par le Canton.

Questions des commissaires :

- Pourquoi créer une piste mixte piétons/vélos (double sens) côté Genève et ne pas en créer également une côté Lausanne ?

- ***Cela n'est pas possible car l'espace est insuffisant entre le pont et les habitations.***

- Un marquage au sol sera-t-il prévu pour différencier l'espace piéton de celui des cyclistes ?

- ***Non car la loi exige une largeur de 1.80 m. par piste pour autoriser le marquage alors que nous n'aurons que 1.50 m. à disposition.***

- Comment vont se réaliser les travaux avec la circulation intense que nous constatons sur ce tronçon ?

- ***Dès le début des travaux, la circulation sera interdite pour les poids lourds jusqu'à la mise en service du nouveau pont, excepté pour les véhicules d'urgence.***

Durant la pose du nouveau pont en juillet 2019, la circulation sera interrompue pour 6 semaines

La circulation des piétons (et cyclistes à pied) sera assurée par la construction d'une passerelle provisoire en parallèle du pont actuel.

- Mis à part la mobilité douce, la capacité du nouveau pont ne changera pas par rapport à aujourd'hui. Pourquoi ne pas profiter d'augmenter la capacité ?

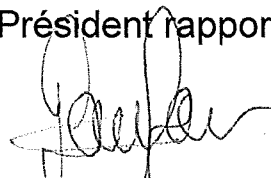
- Elle est jugée suffisante pour les prévisions d'évolution de trafic jusqu'en 2025. L'augmentation du trafic attendue dans la zone devrait être compensée par les bienfaits des nouvelles jonctions autoroutières. D'autre part, il est inutile d'augmenter la capacité de trafic du pont alors que le reste de la RC82 ne peut pas être modifiée.

Recommandation de la Commission

C'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 32/2016-2021.

Crissier, le 30.05. 2018

Président rapporteur



Garofano Carmen

